

**DÉPARTEMENT  
des PYRÉNÉES ORIENTALES**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	26

**DÉLIBÉRATION N° 102 -2017**

ZAC DES ESPASSOLES :  
Bilan de la Concertation  
Préalable.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE THUIR**

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le vingt-sept à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur OLIVE René, Maire, assisté de LAVAIL Jean-Marie - GONZALEZ Nicole - VOISIN Thierry - MON Nicole - BOUCHAL Jeanne Marie - BERNADAC Jean-Claude - ROUAULT Maud.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** (par ordre alphabétique) :  
BATALLER-SICRE Brigitte – BLANCHARD Nadine -  
BOURRAT Alix – CARPIO Christine – FERRER  
Laurie - PEREZ Raymond - PORRA Régis -  
RAYNAL Sabine – RICARD Angéline – RUIZ Denise  
– SEGURA Pascal - SUCH Christophe – VAUX  
Anna.

**ÉTAIENT ABSENTS** :

BARTEMENT Christophe - MAURY Pierre

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** :

DUNYACH Jean	Procuration à OLIVE René
LEMORT Raymond	Procuration à MON Nicole
MOY Caroline	Procuration à BOURRAT Alix

Les Conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance,

Le Conseil Municipal élit comme secrétaire de séance : Angéline RICARD.

Délibération  
exécutoire  
publiée le : transmise  
le :

Accusé de réception en préfecture 066-216602102-20170928-102-2017 -DE Date de réception préfecture :
---

**OBJET : ZAC DES ESPASSOLES : Bilan de la Concertation Préalable.**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal par délibération du 14 Juin 2013 a décidé de lancer un aménagement de type ZAC, cette procédure permettant la mise en œuvre d'outils fonciers maîtrisés, d'aménagements urbains et de financements des éventuels équipements publics.

Ce projet consiste à créer un ensemble urbain dédiée à l'habitat en entrée de Ville, de part et d'autre de la Route Départementale 612a, au lieu-dit les Espassoles.

Il précise que par délibération du 28 Septembre 2016, l'assemblée délibérante a lancé les études préalables à la création de la ZAC, ainsi que ses objectifs et a organisé les modalités de la concertation publique, ce conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

Rappel des modalités de concertation préalable au dossier de création :

- affichage de la délibération en Mairie,
- mention sur le site internet de la Commune,
- article dans le bulletin municipal,
- publication dans l'Indépendant.

Il indique également qu'un dossier de concertation et un registre d'observation ont été mis à disposition du public en Mairie, le 8 Décembre 2016.

Une réunion publique a été organisée à la Maison des Jeunes et de la Culture afin de présenter le projet, le 28 Février 2017 à 17 h 30.

L'information a été diffusée sur les panneaux électroniques de la Ville, le site Internet et dans l'Indépendant.

Deux observations ont été mentionnées dans le registre d'observation déposé :

- Madame **Marie-Thérèse RONDOS**, propriétaire des parcelles AI 109 et 110 qui n'est pas d'accord avec le périmètre de la ZAC et souhaite que ses 2 parcelles soient intégrées au niveau du rond point situé à l'Hôtel-restaurant « Les Espassoles ».
- Madame **Hélène FORCAT** dit être en accord avec les propositions de Madame RONDOS et demande que la parcelle AI 108 dont elle est propriétaire soit intégré dans la ZAC.

Il est ainsi fait le constat de l'absence totale d'observations défavorables provenant du public à l'égard de ce projet. De plus, eu égard aux remarques annoncées, le périmètre de la ZAC a évolué et les 3 parcelles citées ont été intégrées au programme.

C'est pourquoi, au vu de ce bilan et considérant que rien ne s'oppose à la poursuite du processus de réalisation de la ZAC des Espassoles, le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre la procédure et :

- ◆ d'approuver le bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concertés des Espassoles
- ◆ de l'autoriser à poursuivre la procédure,

Accusé de réception en préfecture 066-216602102-20170928-102-2017 -DE Date de réception préfecture :
---

- ♦ d'autoriser à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire,
- ♦ de mettre à disposition du public l'entier dossier de concertation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concertés des Espassoles
- **AUTORISE** le Maire à poursuivre la procédure,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire,

Il est précisé que cette délibération sera affichée pendant un mois en Mairie et fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,   
  
**René OLIVE**

Accusé de réception en préfecture  
066-216602102-20170928-102-2017  
-DE  
Date de réception préfecture :

